

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18411 - 71ÈME ANNÉE

Demain, grande mobilisation contre le projet de loi El Khomri

Tous à la manifestation du 1er mai



Le 31 mars dernier, la mobilisation avait été un succès.

Demain sera une nouvelle étape de la lutte contre la régression sociale. Ce 1er mai sera en effet placé sous le signe de la bataille contre la loi El Khomri. Ce texte remet en cause des pans du Code du Travail, un danger encore plus grand à La Réunion qu'en France, car notre île compte près de 30 % de chômage.



Après la mobilisation du 28 avril, les syndicats vont défiler dans une manifestation quasi-unitaire à Saint-Denis entre le Jardin de l'État et la préfecture en passant par la rue de Paris. Seule manquera à l'appel la CFDT, qui organisera au même moment un pique-nique à l'Étang de Saint-Paul. Ce 1er mai 2016 est placé sous le signe de la lutte contre le projet de loi El Khomri. Une délégation du PCR sera présente demain à Saint-Denis. Le Parti communiste réunionnais a pris position dès le début aux côtés des syndicats. En effet, en France, le projet de « loi travail » suscite de vives inquiétudes. Elles sont encore plus justifiées à La Réunion, là où le chômage frôle les 30 %, avec plus de la moitié des jeunes sortis de l'école privés de travail.

Projet de régression sociale

Dès l'avant-projet, un large front syndical s'était constitué, ce qui avait repoussé du 9 au 24 mars la présentation du projet de loi en Conseil des ministres. Ce délai avait été mis à profit pour le gouvernement pour présenter des modifications suffisantes pour diviser. Mais

le remplacement de l'obligation par l'indication pour le montant des indemnités versées en cas de licenciement abusif constaté par un juge n'a pas remis en cause le fonds du texte.

C'est en effet la porte ouverte à de nombreux abus avec la facilitation des licenciements. Le projet prévoit également de ne plus systématiquement accorder le Code du Travail comme protection aux salariés, redoutent les syndicats. Ces derniers indiquent que l'accord d'entreprise pourra en effet primer sur la loi, ce qui est une rupture dans l'égalité des droits. En effet, l'accord ne peut être plus favorable que dans le cas d'un rapport de forces suffisants pour les syndicats. Ces derniers sont d'ailleurs contournés dans le projet de loi. Il est en effet question de référendums internes pour que des salariés se prononcent sur une décision pouvant réduire leurs droits, alors que les élections professionnelles permettent aux travailleurs de donner mandat à des syndicalistes pour les représenter.

Déjà 180.900 demandeurs d'emploi

Il faut remonter à plusieurs années pour voir un 1er mai aussi impor-

tant. Cette mobilisation se tiendra en effet à quelques jours de l'examen du projet de loi par les députés. Lors du rassemblement du 28 avril devant la préfecture, les syndicats se sont dits prêts à aller jusqu'au bout. Ils ont en mémoire le précédent du Contrat première embauche, CPE, qui prévoyait d'exagérer de manière indécente la période d'essai préalable à la conclusion définitive d'un contrat de travail. C'était il y a 10 ans, et la droite était alors au pouvoir, et le texte avait été voté par les députés. Mais il n'a jamais pu être appliqué, car le gouvernement avait reculé face à la mobilisation.

Aujourd'hui, le contexte social est plus dramatique. Au mois de mars dernier, le nombre de demandeurs d'emploi a encore augmenté pour atteindre le nombre effarant de 180.900 travailleurs inscrits à Pôle emploi. C'est pourquoi il est nécessaire de lutter contre tout projet qui aggravera encore une situation qui a franchi depuis longtemps le seuil de l'intolérable.

M.M.

Édito

Déjà un milliard de travailleurs touchés par le changement climatique

Un article publié dans le journal « Le Monde » rappelle combien le changement climatique a déjà des effets sur le monde du travail. Le réchauffement global amène des dérèglements. Les vagues de canicule se développent. Voici un extrait de l'article de notre confrère :

« Lors d'une manifestation dans les rues d'Hyderabad, en Inde, j'évoque la température élevée, plus de 40 °C, et un militant me rapporte qu'à plus de 50 °C, il a vu un oiseau tomber du ciel. Je lui demande alors si cela ne l'inquiète pas et il me répond : "Non, je ne vole pas". » L'histoire racontée par Philip Jennings, le secrétaire général d'UNI Global Union, fédération syndicale internationale des secteurs de services, est révélatrice.

L'augmentation de la température due au changement climatique touche le monde du travail, mais la prise en compte du phénomène est plutôt récente. Heures perdues liées aux fortes chaleurs, accidents, maladies, productivité en berne, pertes d'emploi et migrations, la liste des conséquences est longue.

À quelques jours de la journée internationale des travailleurs du 1er-Mai, plusieurs agences de l'ONU et organisations internationales (dont l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale pour les migrations ou la Confédération syndicale internationale) ont conjugué leurs approches pour publier un rapport, jeudi 28 avril, « Changement climatique et travail : impact de la chaleur sur les lieux de travail ».

Ce rapport indique que plus d'un milliard de travailleurs sont exposés aux grandes chaleurs,

c'est-à-dire quand la température dépasse 35 degrés. Ce sont les plus pauvres qui sont encore les plus touchés. Ils travaillent en extérieur ou dans des bâtiments, et cela sans climatisation. Cette situation débouche sur des problèmes de santé, car cela s'accompagne souvent de bas salaires et de droits sociaux très faibles, voire inexistants. L'exemple le plus connu sont les chantiers de construction des stades de la coupe du monde de football masculin qui aura lieu dans 6 ans au Qatar, avec des températures qui peuvent largement dépasser les 40 degrés. Des travailleurs immigrés sont contraints de continuer à produire dans cette fournaise.

Les effets sont également économiques. Soumis à une grande chaleur, un travailleur ne pourra pas être aussi productif que dans des conditions climatiques plus clémentes.

Les prévisions du GIEC annoncent une hausse des températures. Même si du jour au lendemain, toutes les émissions de gaz à effet de serre cessaient, la chaleur augmentera encore du fait de l'important moment d'inertie de l'atmosphère. C'est pourquoi la situation continuera de se dégrader, avec un nombre de victimes qui ira en augmentant, à moins que les travailleurs arrivent à s'organiser suffisamment pour imposer aux patrons des conditions de travail décentes.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Des camarades ont salué l'engagement d'une vie militante

Hommage à Roland Robert

Hier au cimetière de La Possession, une brève cérémonie a salué la mémoire de Roland Robert, à l'occasion de la commémoration de son décès survenu voici deux ans.



Hier, cela faisait deux ans que Roland Robert nous a quittés, emporté par le devoir alors qu'il était en mission au nom du Conseil général aux Comores. Cela faisait alors bien longtemps que notre regretté camarade avait commencé une vie militante au cours de laquelle il n'a jamais renié ses convictions et le Parti communiste réunionnais.

Il était un des fondateurs de l'Organisation démocratique de la jeunesse réunionnaise. Cet engagement précoce lui a valu de subir la répression. Enseignant, il fit partie des victimes de l'Ordonnance du 15 octobre 1960. Muté en France à cause de ses convictions politiques, il a alors mené un long combat pour faire respecter son droit de revenir au pays.

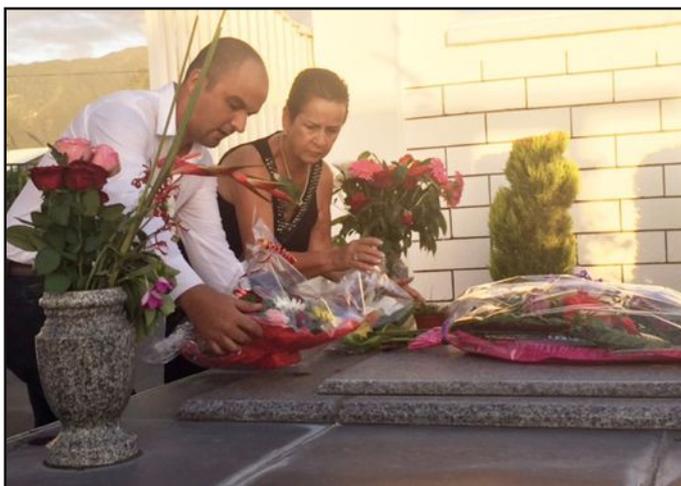
Une vie de luttes

Une fois cette bataille gagnée, Roland Robert s'est impliqué dans les luttes du Parti communiste réunionnais. Le PCR lui avait confié la tâche de mener le combat à La Possession aux élections municipales de 1971. Lors du précédent scrutin en 1965, en pleine

période de fraude électorale généralisée, la liste du PCR y avait été créditée par le pouvoir de 16 voix, soit 0,8 % des suffrages. La tâche était immense, Roland Robert a réussi à relever le défi à la tête d'un rassemblement. C'est dans cet esprit que le maire de La Possession avait conduit les destinées de la municipalité pendant 43 ans.

Sous sa direction, la commune s'est considérablement transformée pour devenir une ville de plus de 30.000 habitants. Elle est devenue la ville qui connaît la plus forte croissance démographique. Cet attrait a profondément changé la composition de la population, avec une forte présence de la classe moyenne et aisée. En 2014, Roland Robert a obtenu en nombre de voix son meilleur résultat à une élection municipale à La Possession. Mais cela n'a pas été suffisant face à une candidate issue de cette classe sociale devenue prépondérante, et soutenue largement depuis plusieurs années par le système.

Ce résultat n'a pas découragé notre camarade, et il était encore au combat le jour où la mort l'a emporté. C'était il y a deux ans.



Fidélité sans faille de Roland Robert à son Parti

Hier en fin d'après-midi, un hommage a été rendu à Roland Robert au cimetière de La Possession où il repose. Une gerbe de fleurs a été déposée par Mireille, son épouse, et Philippe Robert, son fils. Suivie d'un recueillement lors d'une minute de silence. L'évocation des souvenirs d'une vie militante bien remplie par ses camarades de lutte a été un grand moment. Notamment lorsque Pierre Thiébaud, s'exprimant au nom du

Parti Communiste Réunionnais a évoqué la création de l'ODJR, l'exil sous l'Ordonnance Debré, les premiers mandats municipaux qui ont fixé le cap du développement de La Possession, et la fidélité sans faille de Roland à son Parti alors que d'autres trahissent. Cette cérémonie a également souligné qu'à La Possession, des jeunes ont repris le flambeau de la lutte. On pense notamment à Philippe Robert, qui est depuis l'an dernier conseiller départemental de La Possession.

Assemblée plénière en l'absence de Jean-Paul Virapoullé

La Région Réunion demande d'expérimenter les lois péi

Adresser au gouvernement une demande d'expérimentation au droit commun dans trois domaines et le budget primitif de 2016 étaient à l'ordre du jour de la séance plénière hier à la Région.

Deux sujets étaient à l'ordre du jour de l'assemblée plénière de la Région Réunion. La demande d'une loi d'expérimentation pour élargir temporairement le champ des compétences de la collectivité, et le vote du budget primitif 2016.

Après les nombreuses motions, l'examen de l'ordre du jour proprement dit a eu lieu à partir de 11 heures 30. Il était donc question du vote d'une délibération demandant aux élus d'approuver l'utilisation du dispositif de la loi d'expérimentation pour permettre de déroger au droit commun dans trois domaines : l'aménagement du territoire pour casser le SAR, la baisse des impôts sur les sociétés à 15 %, négocié directement avec les pays voisins des conventions pour l'utilisation des fonds du programme INTERREG-OI.

Alignement sur le moins-disant fiscal

Il est à noter que cette discussion s'est faite sans la présence de Jean-Paul Virapoullé, un des plus fervents partisans de l'immobilisme institutionnel. Fabienne Couapel-Sauret s'est chargée de justifier cette absence. Le vice-président de la Région est en voyage à Bruxelles pour rencontrer la Commission européenne.

Au cours du débat, l'opposition a repris à son compte l'argumentation développée 7 jours auparavant par Paul Vergès en marge de la conférence de coopération régionale. Pourquoi demander le droit à l'expérimentation alors que l'on est opposé à la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution ? En effet, cet alinéa glissé dans le texte d'une réforme constitutionnelle par Jean-Paul Virapoullé inter-

dit à La Réunion d'adapter les lois et règlements. Or, ce que demande Didier Robert, ce sont justement des lois péi tant redoutées par celui qui est devenu depuis un de ses vice-présidents.

L'opposition ajoute également que l'expérimentation répond à des critères bien précis : une durée limitée, une évaluation puis une application dans le droit commun. C'est ce qui s'est passé notamment pour le RSA. Autrement dit, pour qu'elles puissent s'inscrire dans la durée, les trois expérimentations législatives demandées par la Région Réunion devront alors s'appliquer à tous les Conseils régionaux de France. C'est pourquoi que Thierry Robert et Léopoldine Settama craignent que cette demande soit refusée. Didier Robert aura alors beau jeu de rendre le gouvernement coupable de ses turpitudes.

Fabienne Couapel-Sauret indique que cette demande d'expérimentation a pour but d'éviter le débat institutionnel : « nous n'en voulons pas car c'est un débat stérile ».

En conclusion, Didier Robert annonce que le Premier ministre lui a fait part de sa bienveillance sur ce projet, et il justifie la baisse des impôts payés par les sociétés par le transfert du siège social de société réunionnaises à Maurice. Le président de la Région oublie de dire que la fiscalité n'est pas le facteur de délocalisation. Quand Colgate Palmolive a décidé de fermer l'usine de la SIB à La Réunion, c'était pour délocaliser la production en France, où le niveau des taxes n'est pas inférieur à celui de La Réunion. Par ailleurs, les sociétés qui décident de délocaliser à Maurice le font notamment pour les salaires moins élevés. Seule la majorité a voté pour cette proposition de loi d'expérimentation.

Chute de la part des investissements

Le deuxième point à l'ordre du jour était le budget primitif 2016. Il est marqué par un recul de l'investissement et une augmentation du fonctionnement. La Région prévoit donc de consacrer 60 % de ses dépenses à l'investissement, et 40 % au fonctionnement. Rendant indirectement un hommage appuyé à Paul Vergès, Huguette Bello a déclaré que jamais la Région n'a eu une part consacrée à l'investissement aussi faible. Reprenant les arguments déployés pendant 5 ans par l'Alliance, l'actuelle opposition a fustigé l'inflation des dépenses de fonctionnement. Elle constate que pour tenir ses promesses de campagne, Didier Robert fait passer les Réunionnais à la caisse. De son point de vue, le dérapage des dépenses de fonctionnement rend difficile la tenue des engagements sur lesquels la majorité s'est faite élire.

Les années précédentes, la Région Réunion présidée par Didier Robert a souvent eu recours à des décisions modificatives pour corriger le budget en cours d'année afin notamment d'augmenter les subventions. Le président de la Région a promis une extension de la subvention versée au nom de la « continuité territoriale » à une partie des personnes vivant en France, sous réserve de répondre à certains critères. Les conseillers régionaux auront donc sans doute l'occasion cette année de discuter encore du budget.

M.M.

Quand Didier Robert ponctionne les automobilistes pour compenser la baisse des dotations de l'État

Le groupe Bello-Annette refuse de s'opposer à la hausse d'un impôt

L'augmentation de 30 % de la taxe sur les immatriculations a fait l'objet d'une motion déposée par le groupe LPA, demandant la suppression de ce projet. Dans sa logique, la majorité a voté contre cette motion. Mais l'opposition s'est divisée. Le groupe Bello-Annette a choisi de laisser faire Didier Robert et s'est abstenu, alors que le groupe LPA a voté pour la suppression de l'augmentation de la taxe.

La séance plénière du Conseil régional a commencé par la lecture de nombreuses motions. Joé Bédier a présenté un texte pour la pleine application des alinéas 2 et 3 de l'article 73, afin que La Réunion puisse adapter les lois. Il demande donc que les élus s'associent à la démarche visant à supprimer l'alinéa 5 de l'article 73. Motion renvoyé en commission sectorielle.

Thierry Robert a ensuite lu une motion demandant d'annuler la hausse de 30 % de la taxe sur les immatriculations. Il souligne en effet que ce n'est pas aux Réunionnais de payer la faillite de la Région dans la politique des transports, qui oblige à l'achat de voitures du fait de l'absence d'alternatives crédibles.

Le conseiller d'opposition affirme que l'on a tout fait pour pousser les Réunionnais aux tout-voiture, avec NRL notamment. Or, les voitures coûtent plus cher, ainsi que les pièces détachées. Il estime donc de faire plutôt des économies sur le fonctionnement, arrêter avec les fêtes et les opérations « bat'carré ». Didier Robert a donné suite à la demande d'urgence au sujet de cette motion. Le débat obligatoire qui a suivi a permis de constater la division de l'opposition.

Jean-Alain Cadet, représentant des Verts dans le groupe Bello-Annette, a donné sa position. Il ne s'est pas opposé à l'augmentation, avançant même des propositions pour l'utilisation de cette hausse des impôts. Il a demandé que le produit de la

hausse de la taxe soit fléché vers les transports collectifs, les pistes cyclables et la prise en charge d'une prime pour les salariés qui vont au travail à vélo.

Pour sa part, la majorité a défendu cette mesure qui va ponctionner encore les Réunionnais. Car c'est par ce moyen que le groupe de Didier Robert dit vouloir compenser la baisse des dotations de l'État.

Au moment du vote, seul le groupe LPA a voté pour l'adoption de cette motion qui visait à supprimer un nouvel impôt. Bello-Annette s'est abstenu, et la majorité s'est opposé. Manifestement sur cette question, Bello-Annette n'a pas semblé très motivé à prendre la défense des intérêts des contribuables.

Le parti de Bello vante « l'expertise des services diplomatiques français »

Dans les années 1970, le PCR a initié la coopération régionale. Il s'agissait de nouer des contacts avec des pays voisins sans demander l'autorisation à Paris. À cette époque, cette démarche du PCR entraînait les pires insultes de la part de la frange la plus réactionnaire de la droite au pouvoir. Aujourd'hui, c'est PLR, le parti de Bello, qui déclare que pour les relations avec nos voisins, « nous avons besoin de l'expertise des services diplomatiques français. Faisant d'abord nos preuves ».

Si Patricia Profil s'est indignée de l'absence des APE dans les orientations de la Région. Elle a aussi appelé à se tourner plutôt sur Madagascar et le Mozambique, et demandé à aider Mayotte.

Mais sur la méthode choisie, le parti de Huguette Bello se tourne clairement vers la France, refusant donc le droit aux Réunionnais de s'occuper de leurs affaires. C'est sans doute cela qui est le fond de l'opposition de groupe de deux élus à la Région à la demande d'une loi d'expérimentation.

En effet, l'élue PLR a dit au sujet de la demande de nouvelles

compétences pour négocier négociation que « nous avons besoin de l'expertise des services diplomatiques français. Faisant d'abord nos preuves ». Et d'affirmer que « si la France est armée pour mener cette politique, ce n'est pas votre cas ». Et de rappeler que le commerce extérieur dépend de l'État et exclusivement de la Commission européenne. Pour la conseillère du parti de Bello, mieux vaut travailler en collaboration avec d'autres collectivités de France : « rapprochez-vous des régions de métropole qui ont des implantations dans les pays cibles ».

Un discours qui conviendra tout à fait aux promoteurs parisiens de la France océan Indien, la structure créée par le gouvernement pour parler à la place des Réunionnais, et dirigée depuis Paris par un ambassadeur de France à la coopération régionale.

Ces propos renvoient à l'époque où le Parti communiste réunionnais était combattu parce qu'il voulait nouer des liens avec les pays voisins sans demander l'autorisation à Paris. Durant cette période, le pouvoir était dominé par la droite type UDR puis RPR. Les mots ont changé, mais le fond est le même : si Paris n'est pas dans le coup, pas question de laisser des Réunionnais discuter seuls avec les pays voisins. Le groupe PLR à la Région a repris le flambeau de cette idéologie infantilisante.

Oté

Ni fé d'sik lizinn gran-bwa, akoz pa pran do sik la minm ?

La proférans rézyonal ? Mi san mwin, kan i prononss lo mo konm si la lang désertin i pouak. Mwin osi, mwin na lo kèr an dé pou sa, mandoné mwin lé an balans minm, mé an réfléksyon d'mwin minm mi di konm nout sitiasyon d'shomaz lé pli pir kayèr, donkolor pou nou, nout ka pèsonèl, fo fé in léksepsyon. Dopli lo tan nou la sibi la proférans lot koté, koman-koman fo trouv in solisyon.

Néna i di, pou nyabou sobat èk lo shomaz, la proférans rézyonal i pé èt in tiguiguin solisyon anparmi, pou dot la proférans rézyonal lé or-zé vik not léstari d'zordi i défann, i donn pa nou lo drwa, sépousa pou zoué la d'si fo fé in réform, fo siprim in morso d'si lartik 73 nout konstitisyon, konm sala apré va nyabou mèt an plass in léstati va donn a nou lo mwayin d'mwayéné kiswa pou lékol, kiswa pou la kiltir, pou lénérzi, zinpo épisa ni ariv pou travay.

An atandan konm nout priorité a nou sé travay pou domoun é konm an kalité diplom nou na pwin pou èt zalou, dapré sèk mi antan, na pwin in sèl séktèr i fé pèr nout bann marmay. Zistoman pou lèr i rod in diréktèr lopital, mi di a ou néna. I prètan dir, i rèt zis pou lo prézidan sign lo dékré. Konm li la di lotrozour, si néna minm konpétans odrémié pran la minm, donkolor, inkièt pi. In vié dalon la di a mwin "Ni fé d'sik lizinn gran-bwa, akoz pa pran do sik la minm"?

Justin

« La kord i pète koté li lé faye » - In kozman po la rout

Mi rapèl, nana bien lontan, in shanson bann z'etidyan té i fé z'ot z'etid dann Pari l'avé fé. Son parol téi port dsi la vi dir pou bann z'etidyan é pou bann moun étranj dann gran vil-la. Donk dann shanson-la l'avé in kozman konmsa : « Souvan, la kord i pète koté li lé faye ; Déor lo van la plui l'asasine solèy ». Pars lé bien vré dann tout z'afèr nana poin for avèk poin fèb é lo koté ké la kord i pé kasé la pa in sogré pou pèrone, sé l'androi li lé pli izé. Dizon dann tout kékshoz i fo méfyé lo poin fèb : sé lo poin va sèd an promyé, é si na lo shok pou prann sé par raport l'androi-la. Si mi tronp pa, in zour moin la lir dann in liv Mao-tsé-dong : baz dsi out poin for, mé konpans out poin fèb. Mi pans sa in bon prinsip, in klé pou rouvèr la port lo siksé. Ni artrouv !